



## **CYCLE : Accessibilité du Cadre bâti**



A2CH - Bureau d'Études spécialisé en Accessibilité - est devenu un acteur majeur en matière de Diagnostic, Conseil & Formation, dans le domaine du cadre bâti et de la voirie.

Implantée sur l'ensemble du territoire français, l'équipe de spécialistes A2CH a conduit, dans les 3 dernières années, plusieurs centaines de missions, et diagnostiqué plus de 7000 établissements.

A2CH intervient auprès de Maîtres d'Ouvrage Publics (Ministères, Villes, Conseils Généraux et Régionaux, Centres Hospitaliers, Universités, ...) et Privés (Banques, Distribution, Ets de Santé, ...).

A2CH est aujourd'hui partenaire de l'APF (Association des Paralysés de France) et du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Cette expertise est désormais mise à disposition des Maîtres d'Ouvrage avec l'offre de formation présentée dans le CYCLE « Accessibilité du Cadre bâti ».

Les formations présentées dans ce CYCLE peuvent être réalisées en INTRA (groupe de collaborateurs issus d'un même Maître d'Ouvrage) ou en INTER-Entreprises (cf. calendrier des stages). Des modules de formation sur mesure peuvent être réalisés sur demande.

Enfin, A2CH participe à des actions de formation au sein de l'ENPC (École Nationale des Ponts et Chaussées).

**Des formations assurées  
par des professionnels  
de l'Accessibilité**

# Réglementation Accessibilité

## Sensibilisation au cadre réglementaire des ERP

Réf.

SENSI

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances impose de nouvelles obligations aux Maîtres d'Ouvrage en matière d'Accessibilité, pour les ERP neufs et existants. La compréhension du cadre réglementaire, de ses enjeux et obligations, est devenue un « incontournable » pour tout acteur de la Maîtrise d'Ouvrage en charge des opérations de construction ou de travaux.

### Objectifs :

- ▶ Appréhender le cadre réglementaire des ERP
- ▶ Connaître les principaux besoins des personnes en situation de handicap
- ▶ Identifier les obligations et procédures réglementaires des ERP

### Publics concernés :

- Tous les acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage en charge d'opérations de constructions neuves et de travaux
- Gestionnaires de patrimoine immobilier

### Intervenants :

- ▶ Alain TRICON – Directeur Fondateur d'A2CH
- ▶ Geneviève FLOURY – Consultante Accessibilité

### Durée : ½ journée (4h)

#### Stage INTER

- ▶ **Dates :**  
Session 1 : Mardi 22 mars 2011  
Session 2 : Mardi 7 juin 2011
- ▶ **Lieu :** Marseille
- ▶ **Prix :** 290 € HT par personne  
Déjeuner inclus
- ▶ **Horaire :** 8h30 – 12h30
- ▶ **Effectif :** 12 personnes maxi.

#### Stage INTRA

- ▶ **Date et lieu** à convenir avec le Maître d'Ouvrage
- ▶ **Prix forfaitaire :** 900 € HT

#### Documentation remise

Livret du stagiaire incluant :

- Support de cours
- Power Point de présentation accompagné de vidéos

### Inscriptions :

Tél : 04 26 03 04 22

Fax : 04 42 62 72 87

### La Loi du 11 février 2005

- Contexte global de la réglementation
- Le principe-clé : garantir la continuité de la chaîne de déplacement

### Les principaux types de handicap

- Les besoins fondamentaux à satisfaire
- Les points de vigilance à prendre en compte dans tout projet de construction / travaux

### Mises en « situation de handicap » des stagiaires

- Utilisation du fauteuil roulant [moteur], de la canne blanche et de lunettes adaptées [visuel], du casque [auditif]

### Les obligations et procédures des ERP neufs et existants

- Attestation de conformité des ERP neufs
- Le diagnostic Accessibilité obligatoire des ERP existants
- La demande de dérogation

# Réglementation Accessibilité

## Maîtrise du cadre réglementaire et des règles techniques en ERP

Réf.

ERP

La Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances impose de nouvelles obligations aux Maîtres d'Ouvrage en matière d'Accessibilité pour les ERP neufs et existants. La maîtrise du cadre réglementaire et des règles techniques qui en découlent, s'imposent à tout acteur en charge de la construction neuve & travaux, afin d'éviter tout risque de mise en « non-conformité » et de sanctions administratives liées.

### Objectifs :

- ▶ Connaître le cadre réglementaire et obligation relatives aux ERP
- ▶ Prendre en compte les principaux besoins des personnes en situation de handicap dans une démarche de mise en accessibilité
- ▶ Maîtriser les règles techniques issues des ARRETES du 1<sup>er</sup> Août 2006 et 21 Mars 2007
- ▶ Savoir évaluer l'accessibilité d'un projet neuf / d'un établissement existant

### Public concerné :

- Tous les acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage en charge d'opérations de constructions neuves et de travaux

### Intervenants :

- ▶ Alain TRICON – Directeur Fondateur d'A2CH
- ▶ Geneviève FLOURY – Consultante Accessibilité

### Durée : 3 jours (21 h)

#### Stage INTER

- ▶ **Dates** : 6 - 7 - 8 avril 2011
- ▶ **Lieu** : Marseille
- ▶ **Prix** : 850 € HT par personne  
Déjeuners inclus
- ▶ **Horaire** : 9h - 12h30 / 14h - 17h30
- ▶ **Effectif** : 8 personnes maxi.

#### Stage INTRA

- ▶ **Date et lieu** à convenir avec le Maître d'Ouvrage
- ▶ **Prix forfaitaire** : 5 400 € HT

#### Documentation remise

Livret du stagiaire incluant :

- Support de cours
- Power Point de présentation accompagné de vidéos

### Inscriptions :

Tél : 04 26 03 04 22

Fax : 04 42 62 72 87

### La Loi du 11 février 2005

- Rappel des principaux textes d'application [Décrets, Arrêtés et Circulaire]

### Les principaux types de handicap

- Les besoins fondamentaux à satisfaire et points de vigilance à prendre en compte dans tout projet de construction / travaux
- Mise en « situation de handicap » des stagiaires

### Les obligations et procédures des ERP neufs et existants

- Attestation de conformité des ERP neufs
- Le diagnostic accessibilité obligatoires des ERP existants
- La demande de dérogation

### Règles techniques à appliquer

- Dispositions de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 (ERP neuf)
- Dispositions de l'Arrêté du 21 mars 2007 (ERP existant) et règles d'atténuation

### Évaluations & études de cas sur la base de projets apportés par les formateurs et les stagiaires

### Produits et solutions techniques

- Présentation d'équipements et matériels spécifiques tels que boucle à induction magnétique, balise sonore, éveil de vigilance, signalisation adaptée, ...

*Le programme de formation inclut un dispositif de contrôle des connaissances*

# Réglementation Accessibilité ERP

## Savoir réaliser un diagnostic Accessibilité selon la méthodologie A2CH (Pocket PC + Handiprogram)

Réf.

DIAG

Le Décret N°2009-500 du 30 avril 2009 précise que le diagnostic Accessibilité doit être établi par une personne pouvant justifier d'une formation ou d'une compétence en matière d'Accessibilité du cadre bâti. A2CH a conçu et développé une méthode et des outils performants (Pocket PC et Handiprogram) pour réaliser le relevé terrain, produire le rapport de diagnostic et élaborer un plan de travaux.

**Cette formation s'adresse aux Maîtres d'Ouvrage titulaires d'un contrat de location « mise à disposition du Pocket PC & Handiprogram ».** À l'issue de cette formation, le stagiaire pourra réaliser des diagnostics Accessibilité en toute autonomie.

### Objectifs :

- ▶ Mettre en œuvre les différentes phases de la méthodologie de diagnostic Accessibilité
  - Réaliser le relevé terrain avec l'outil POCKET PC :
    - Effectuer l'analyse fonctionnelle d'un site
    - Identifier les obstacles et non-conformités
    - Déterminer des préconisations et faire des recommandations
  - Mettre en forme le rapport de diagnostic
  - Maîtriser les fonctionnalités du rapport de diagnostic numérique « Handiprogram »
  - Établir une programmation de travaux et faire des simulations selon différents critères (financiers, zonages fonctionnels, priorités de travaux, ...)

### Pré-requis :

- Maîtriser le cadre réglementaire ERP et les dispositions techniques (formation référencée « ERP »)

### Public concerné :

- Tous les acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage en charge de réaliser des diagnostics Accessibilité de bâtiments existants (ERP et Code du Travail).

**Intervenant :** Geneviève FLOURY - Consultante Accessibilité

### Durée : 5 jours (4 + 1)

#### Stage INTER (date à convenir selon les personnes inscrites)

- ▶ **Lieu :** Marseille ou adresse du Maître d'Ouvrage
- ▶ **Prix :** 3 500 € HT par personne Déjeuners inclus
- ▶ **Horaire :** 9h - 12h30 / 14h - 17h30
- ▶ **Effectif :** groupe compris entre 2 et 3 personnes par session

#### Stage INTRA

- ▶ **Date et lieu** à convenir avec le Maître d'Ouvrage
- ▶ **Prix forfaitaire :** 7 500 € HT

#### Documentation remise

- Support de cours
- Power Point de présentation accompagné de vidéos
- Power Point du tutoriel « Handiprogram »

#### Outils

Remise du POCKET PC et CD d'installation d'Handiprogram dans le cadre du contrat de location

#### Inscriptions :

Tél : 04 26 03 04 22  
Fax : 04 42 62 72 87

### Les différentes phases du diagnostic Accessibilité selon la méthodologie A2CH

- La visite de survol du site & bâtiment à diagnostiquer
- Analyse fonctionnelle du site & bâtiment

### Apprentissage du fonctionnement de l'outil de relevé terrain : le POCKET PC

- Les fonctionnalités du POCKET
- Le référentiel d'évaluation (domaines d'évaluation / points de contrôle)
- La collecte des données terrain (non-conformités / préconisations, ...)



### Mettre en forme le rapport de diagnostic et utiliser les fonctionnalités d'Handiprogram

#### Savoir élaborer des programmations de travaux à l'aide d'Handiprogram

- ▶ *Chaque stagiaire produira son ou ses rapport(s) sur la base de relevé(s) terrain effectué(s) sur site(s). Des déplacements sont donc prévus au cours de la formation. Selon les cas, certains bâtiments du Maître d'Ouvrage serviront de sites « école ». L'élaboration du rapport de diagnostic nécessite de disposer d'un poste de travail informatique équipé d'Office 2007 ou 2010 (à la charge du stagiaire).*
- ▶ *La formation se déroulera en 2 temps :*
  - 4 jours consacrés à l'acquisition des compétences, à la maîtrise de la méthode et aux 1<sup>er(s)</sup> relevé(s) terrain
  - 1 jour programmé, 3 à 4 semaines après la formation initiale, pour évaluer la pratique du stagiaire sur le diagnostic en autonomie, et identifier les pistes de progrès à mettre en œuvre.

# Réglementation Accessibilité

## Intégrer la réglementation Accessibilité dans les métiers du bâtiment

Réf.

MÉTIER

La loi du 11 février 2005 a introduit de nouvelles règles techniques à respecter en matière d'Accessibilité du cadre bâti. Ces nouvelles dispositions s'appliquent notamment dans les ERP (Établissement Recevant du Public) et les BHC (Bâtiment d'Habitation Collectif) neufs et existants. Cette formation permettra à chaque acteur technique du bâtiment de livrer des opérations conformes aux règles d'Accessibilité.

### Objectifs :

- ▶ Appréhender le cadre réglementaire des ERP / BHC
- ▶ Connaître les principaux besoins des personnes en situation de handicap
- ▶ Maîtriser les principales règles techniques
- ▶ Assumer ses responsabilités et connaître les limites de sa prestation

### Publics concernés :

- Chef d'équipe
- Conducteur de travaux
- Technicien en charge des travaux & maintenance

### Intervenants :

- ▶ Alain TRICON – Directeur Fondateur d'A2CH
- ▶ Geneviève FLOURY – Consultante Accessibilité

### Durée : ½ journée (4h)

#### Stage INTER

- ▶ **Dates** : Mardi 3 mai 2011
- ▶ **Lieu** : Marseille
- ▶ **Prix** : 290 € HT par personne  
Déjeuner inclus
- ▶ **Horaire** : 8h30 – 12h30
- ▶ **Effectif** : 12 personnes maxi.

#### Stage INTRA

- ▶ **Date et lieu** à convenir avec le Maître d'Ouvrage
- ▶ **Prix forfaitaire** : 900 € HT

#### Documentation remise

- Livret du stagiaire incluant :
- Support de cours
  - Power Point de présentation accompagné de vidéos
  - Fiches Accessibilité par métiers

### Inscriptions :

**Tél : 04 26 03 04 22**

**Fax : 04 42 62 72 87**

### La Loi du 11 février 2005

- Contexte global de la réglementation
- Le principe-clé : garantir la continuité de la chaîne de déplacement

### Les principaux types de handicap

- Les besoins fondamentaux à satisfaire
- Les points de vigilance à prendre en compte dans tout projet de construction / travaux

### Mises en « situation de handicap » des stagiaires

- Utilisation du fauteuil roulant [moteur], de la canne blanche et de lunettes adaptées [visuel], du casque [auditif]

### Les principales règles techniques issues des Arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2006 et 21 mars 2007

- ERP et BHC neufs
- Adaptation aux ERP existants
- Étude de cas

### Produits et solutions techniques

- Présentation d'équipements et matériels spécifiques tels que boucle à induction magnétique, balise sonore, éveil de vigilance, signalisation adaptée, ...